



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2026 PROCES-VERBAL

En exercice 11
Présents 0
Votants 0
Absents 0
Exclus 0

Date de convocation : 07/04/2026
Date d'affichage : 07/04/2026

Présents : Frédéric RICHEVAUX, Emilie PAUL, Jean-Baptiste VANDENBURIE, Chloé MARCELLI, Amaury DUPERRET, Emeline GILLET, Michel ARDANA, Sophie MALLEMONT, Landry LEPAGE, Christel DELATTRE et Patrice MALLEMONT

Absents : /

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation du Secrétaire de séance,
- * Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026,
- * Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- * Création de commissions communales
- * Présentation des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines

Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35

Secrétaire de séance :

Mme Emilie PAUL est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du dernier conseil municipal réuni en date du 20 mars 2026.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Maire informe les élus avoir été informé par le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMODHT) de la nécessité de nommer, par délibération du conseil municipal, des représentants de la commune avant le 27 avril. Le courrier étant arrivé trop tard pour être inclus à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal, intégralement réuni, son accord pour ajouter la délibération demandée par le SMODHT à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

M. le Maire poursuit la séance

Vote des taux des impôts directs locaux 2026 – Délibération 2026D14

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et rappelle que la taxe d'habitation ne concerne, depuis 2023, plus que

les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire précise que l'affectation en résidence principale, secondaire ou logement vacant dépend de la déclaration effectuée par le contribuable. Il ajoute que la valeur locative de chaque logement (utilisée pour le calcul de la base d'imposition) est établie en fonction de caractéristiques définies par le code général des impôts (m², nombre de pièces, équipements, ...).

En raison de l'inflation impactant les bases d'imposition effectives et en conséquence la pression fiscale exercée sur les habitants de la commune, M. le Maire propose le maintien des taux. Soit :

- Taxe d'habitation : 13,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,86 %

(Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts)

Délibération n°2026D14 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Création des commissions communales

Les commissions municipales sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Ses commissions sont composées uniquement de membres élus du conseil municipal.

Le maire est Président de droit de chacune d'elles.

Certaines sont obligatoires et répondent à des règles particulières comme la commission communale des impôts directs, la commission de Contrôle des listes électorales et la commission d'Appel d'offre. Elles font l'objet de délibérations spécifiques.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) – Délibération 2026D15

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La CCID comprend sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, et 6 commissaires titulaires (il y a 6 suppléants également)

Les commissaires doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal. La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

La CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'administrations fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (article 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface

pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;

- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;
- Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants, parmi lesquels seront désignés les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléant de la CCID ;

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal vote

Dresse, à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

	Titulaires		Suppléants
1	PAUL Emile	13	DUPERRET Amaury
2	VANDENBURIE Jean-Baptiste	14	LEPAGE Landry
3	MALLEMONT Patrice	15	MARCELLI Chloé
4	ARDANNA Michel	16	GILLET Emeline
5	MALLEMONT Sophie	17	ELIE Dominique
6	DELATTRE Christel	18	SEGOUIN Jacky
7	AUGIS Hervé	19	ROBERT Sylvie
8	JOURDIN Jessica	20	LAMOURET Annick
9	LEPAGE Aline	21	LIEGEOIS Philippe
10	GUENNEC Guénaëlle	22	BLANCHERD Aline
11	DE SAINT QUENTIN Hugues	23	DRAPIER Valérie
12	OBERLIN Dominique	24	LAROCHE Pascal

Délibération n°2026D15 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales – Délibération 2026D16

Cette commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal à l'exception du maire et des adjoints et ou conseillers municipales titulaires d'une délégation de signature et ou de compétence;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

	Titulaire	Suppléant
Membre du Conseil municipal	DELATTRE Christel	LEPAGE Landry
Membre délégué de l'Administration proposé	GOURLAIN Justine	LEJEUNE Yann
Représentant du Président du Tribunal Judiciaire proposé	VERSELLE Jérôme	TIERCELET Sylvie

Délibération n°2026D16 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Commission Communale d'Appel d'Offres – Délibération 2026D17

Cette commission est chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public.

Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Sa composition est la suivante :

- le maire ou son représentant, Président,
- Cinq membres du conseil municipal élus en son sein.

Sous la présidence du maire, MM. ARDANA Michel, VANDENBURIE Jean-Baptiste, LEPAGE Landry, MALLEMONT Patrick et DUPERRET Amaury sont élus membres de la commission d'Appel d'Offres par le conseil municipal

Délibération n°2026D17 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Désignation des représentants au SMOTHD – Délibération 2026D18

M. le Maire informe les élus que suivant les statuts du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit), il convient de désigner UN représentant titulaire et UN représentant suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal accepte les candidatures de :

Mme PAUL Emilie, représentant titulaire

M. DUPERRET Amaury, représentant suppléant

Délibération n°2026D18 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

De plus, le conseil municipal décide de créer les commissions communales suivantes :

Autres commissions et désignations de représentants – Délibération 2026D19**Commission Travaux**

Cette commission s'occupe des questions relatives à l'entretien du patrimoine communal. Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune, du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance dans les locaux, de proposer les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux ou propriétés de la commune. Les projets actuellement portés par le conseil municipal sont : la création d'une réserve à incendie à Pierrepont, l'installation d'un panneau de basket sur le terrain d'activités face à la mairie et la réparation de la fuite d'un drain.

Le conseil municipal décide que la commission Travaux est composée de 7 membres.

Sous la présidence du maire, MM. ARDANA Michel, VANDENBURIE Jean-Baptiste, LEPAGE Landry, MALLEMONT Patrick, DUPERRET Amaury et Mme MALLEMONT Sophie sont désignés membres de la commission Travaux.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

MM. RICHEVAUX Frédéric et LEPAGE Landry sont nommés à la CLECT

Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE)

Ce syndicat comprend plus de 160 communes bordant le bassin de l'Epte. Il a pour principal objet l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de

Prévention des Inondations). M. Patrice MALLEMONT est nommé représentant de la commune au SMBE.

Correspondant défense

Il a pour mission de développer les liens entre la Nation et ses forces armées et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.

M. RICHEVAUX Frédéric est nommé correspondant défense

SDIS 60 (Service départemental d'incendie et de secours

Le SDIS 60 est un établissement public qui assure la prévention, la protection et le secours des personnes, des biens et de l'environnement dans le département de l'Oise.

Mme MARCELLI Chloé est nommée correspondante de la commune auprès du SDIS60

ADICO (Association pour l'innovation numérique des collectivités locales)

M. RICHEVAUX Frédéric est nommé correspondant de la commune auprès de l'ADICO

ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)

En raison de la présence sur la commune d'une tête de puits relative au stockage de gaz Storengy et ce même en l'absence de gaz, Parnes est concernée par le plan ORSEC. Les représentants désignés comme référents du plan ORSEC sont M. RICHEVAUX Frédéric comme titulaire et Mme Chloé MARCELLI en tant que suppléante.

M. le maire, évoque la nécessité de procéder à la réactualisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et en particulier du protocole d'alerte qui nécessitera l'affectation d'un référent par hameau.

Délibération n°2026D19 : Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1. Présentation des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines

M. le Maire a rédigé un projet de lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines pour répondre aux attentes du Centre de Gestion de l'Oise (CIG 60) afin de pouvoir améliorer la situation salariale de l'agent technique avant son départ à la retraite.

2. Entretien des chemins ruraux / voies communales

M. le Maire précise que les voies communales font partie du domaine public routier.

Les chemins ruraux inclus au domaine privé de la commune sont affectés à l'usage du public, ils ne font pas partie des voies communales.

L'entretien des chemins ruraux est effectué par l'agent communal deux fois par an.

La taille des haies et des talus de bord de route est réalisée par des prestataires extérieurs à la commune, de même que le déneigement.

Bien que la législation et la jurisprudence soient complexes sur le sujet, les élus conviennent de la pertinence, dans un premier temps, d'effectuer un recensement des chemins ruraux et des chemins privés.

3. Nomination des représentants de la commune aux commissions de la CCVT

M. le Maire énumère les commissions de la CCVT. Les membres du conseil municipal évaluent la pertinence de la participation de la commune aux différentes commissions et décident des nominations suivantes :

- Commission GEMAPI / Eau / Assainissement / SPANC : M. Frédéric RICHEVAUX
- Commission Aménagement du territoire : M. Frédéric RICHEVAUX

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 6 mai et qu'elle est ouverte au public.

4. Retour sur le rendez-vous de M. le Maire avec le représentant de la gendarmerie

En 2025 les gendarmes ont été présents 111 heures sur la commune. Ils ont effectué 18 interventions et ont enregistré 7 infractions à la sécurité routière, 4 atteintes aux biens (dont 1 cambriolage et 3 vols liés aux véhicules). Aucune atteinte volontaire à l'intégrité physique, ni violence intrafamiliale n'ont été constatées.

Ils ont aussi rappelé l'existence des services de proximité : Opération Tranquillité Vacances et Tranquillité Séniors.

5. Bus scolaire

Transport méridien : M. le maire fait part de ses échanges avec la Région concernant l'application de la loi NOTRE qui précise d'une part que les transports méridiens relèvent du transport périscolaire et ne sont pas de la compétence de la Région mais des communes ou intercommunalités. D'autre part, la Région précise que lorsque l'établissement dispose d'une cantine scolaire, elle n'a pas d'obligation d'assurer le transport méridiens.

Le service de transport méridiens sera maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire mais ne reprendra pas en septembre 2026

Transport du soir : La situation est précaire et insatisfaisante depuis plusieurs années. En effet, la Région haut de France, en charge des transports scolaires, arguant du manque de temps, ne peut assurer un retour du car à Montagny pour déposer l'accompagnateur(trice) venu(e) avec les enfants.

L'année dernière, une ATSEM de l'école faisait le trajet Montagny/Parnes et était accompagnée par l'agent communal. Ce qui était compliqué à gérer pour l'agent communal. Cette année une maman de Parnes a accepté d'assumer temporairement cette mission.

M. le Maire signale être actuellement en relation avec la Région pour envisager d'autres options ; changement de circuit, d'horaires, ...

6. Défibrillateur

Les élus sont favorables à l'installation d'un défibrillateur sur la commune. Une réflexion reste à mener sur son emplacement.

7. Coupures d'électricité

Afin que le fournisseur puisse agir sur les causes des micros-coupures constatées par la population, il est indispensable que ces incidents soient renseignés en fournissant l'heure et la durée de chaque dysfonctionnement.

8. Remerciements des guides & scouts d'Europe pour la subvention allouée

M. le Maire informe les conseils municipaux sur le courrier de remerciement reçu des Guides et Scout d'Europe pour la subvention qui leur a été allouée.

CALENDRIER

A compter du mardi 5 mai, tous les 15 jours : Patoche burger sera présent place Saint Josse

30 mai : fête des voisins

CLOTURE DE LA SEANCE :

Monsieur RICHEVAUX clôture la séance à 22h30

Maire
Frédéric RICHEVAUX

Secrétaire de séance
Emilie PAUL


